



MESURES D'AIDES AUX ENTREPRISES



J'AI BESOIN D'UNE COMPENSATION DE REVENU...

Je fais une demande au fond de solidarité pour obtenir une aide de 1 500€

Les critères d'éligibilité

- ▶ Je suis indépendant ou gérant d'une TPE (de 0 à 10 salariés).
- ▶ J'ai perdu au moins 50% de mon CA et je réalise moins de 1 million d'euros de CA.

Plus de détails, je scanne :



- 1 Je me connecte sur le site [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) sur mon espace particulier.
- 2 Je suis le guide pas à pas disponible sur le site des impôts pour réaliser la demande.



J'AI BESOIN DE TRÉSORERIE POUR PAYER MES TRAITES...

Parmi les mesures de l'état, j'ai 2 solutions de financement cumulables :



- 1 Je prend contact avec ma banque habituelle.
- 2 Après l'accord de principe de ma banque je demande la garantie de la BPI sur leur site.
- 3 La BPI envoie la confirmation à ma banque et j'obtiens le prêt.

Plus de détails, je scanne :



- 1 Je contacte directement la BPI au numéro vert :

0 969 370 240

Ou je réalise ma demande en ligne :



- 2 La BPI instruit directement ma demande et m'apporte une réponse.



MESURES D'AIDES AUX ENTREPRISES



J'AI BESOIN D'AIDE POUR ME FAIRE PAYER DE MES CLIENTS...

Je saisis le médiateur des entreprises pour une solution à l'amiable



Le médiateur des entreprises

► Un litige ?

Je saisis le médiateur en renseignant le formulaire en ligne.



► Une question ?

J'écris au médiateur en renseignant le formulaire en ligne.



Les avantages de cette démarche

- 1 **Des professionnels formés** à la médiation sont à votre disposition.
- 2 Le strict respect des principes de **confidentialité, neutralité, d'indépendance** et d'**impartialité**.
- 3 **75%** des médiations débouchent sur un accord **gagnant - gagnant**.



J'AI BESOIN DE REPORTER MES CHARGES...

J'ai plusieurs solutions à ma disposition suivant ma situation :



Échéances sociales et fiscales

Je trouve le résumé des différentes démarches à réaliser sur le site du ministère de l'économie pour demander le report des échéances URSSAF, impôts...



Échéances de loyer et d'énergie

- 1 Je suis éligible au fond de solidarité (TPE de 0 à 9 salarié et -50% de CA).
- 2 Je prends contact avec mes fournisseurs et bailleurs pour demander par mail ou par téléphone un report à l'amiable.